

ARRETE MUNICIPAL N°2026-MT-098

- Fermeture exceptionnelle du cimetière de Dissé-sous-le-Lude
- Exhumations administratives
- Mardi 02 juin 2026 de 08h00 à 18h00

LE MAIRE du LUDE

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté n° 2025-MP-027 portant règlement intérieur du cimetière ;

Considérant qu'il y a lieu de procéder à la reprise de deux concessions et aux exhumations administratives correspondantes ;

ARRETE

Article 1 – Le cimetière communal de Dissé-sous-le-Lude est exceptionnellement fermé le mardi 02 juin 2026 de 08h00 à 18h00 en raison de travaux d'exhumations administratives s'inscrivant dans le cadre de la reprise de concessions effectuée pour le compte de la commune.

Article 2 – Les pompes funèbres « Logistic marbrerie 72 », sise La fontaine 72 220 Laigné en Belin, sont chargées des travaux et sont habilitées à intervenir au cimetière communal aux dates et heures précitées, sous réserve de respecter leurs obligations légales et réglementaires.

Article 3 – Le Maire certifie le caractère exécutoire du présent arrêté et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 4 – Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

M Le Maire de la Commune Nouvelle du Lude
Mr le Commandant de la Communauté de Brigade du Lude
M. le Chef de le Police Municipale
M. le Responsable des Services Techniques
Les Pompes funèbres « Logistic Marbrerie 72

Qui sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté

Fait à LE LUDE, le 01 juin 2026
Le Maire,
René De NICOLAY



M. Jordan Auchère
adjoint
par délégation
du Maire